

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 4 (1866)
Heft: 19

Artikel: Coppet : suite
Autor: Monnet, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178838>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les Samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port):

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces: 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteurois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Coppet.

II.

J'ai promis à mes lecteurs, tout en leur parlant de Clarens, de les conduire à Coppet, non moins remarquable par la beauté du site et les souvenirs qui s'y rattachent, n'en déplaise au Lausannois, toujours attiré dans ses promenades vers les pittoresques gradins de Lavaux pour lesquels il a une préférence toute particulière. Il lui semble que les bords du lac n'ont de charme qu'entre Lausanne et Villeneuve. En effet, c'est toujours avec bonheur qu'on l'entend dire: « Je vais faire un tour à Cully, Vevey, ou Montreux. » Jamais il ne manifeste le même plaisir lorsqu'il vous parle d'autres localités; il vous dira, par exemple: « Je vais à Morges, » avec le même enthousiasme qui lui fait dire en bâillant, le soir d'un jour de pluie: « Je vais me coucher. » S'agit-il de St-Prex, d'Allaman, d'Aubonne, etc., il ne se décide à partir qu'après plusieurs lettres restées sans réponse, au sujet d'une affaire pressante. Cependant, passé Aubonne, on dirait que le front du Lausannois se déride et s'égaye; il est vrai qu'en quittant cette petite ville pour se diriger du côté de Genève, on entre en plein dans le beau vignoble de la *Côte*, dont la pente large et douce est parsemée de villes, de villages, de maisons de campagnes qui se découpent agréablement au milieu du vert tendre des pampres. Le paysage s'anime, le lac découvre sa belle nappe transparente, un magnifique tableau se déroule aux yeux du voyageur, qui trouve successivement sur sa route, ou à quelque pas de distance, Rolle, Bursinel, Gland, Prangins, Nyon, Crans et Céligny. Puis le lac se resserre de plus en plus, la rive opposée se rapproche, dessine ses moindres contours, et bientôt Coppet s'annonce par son magnifique château et ses belles avenues.

Nous étions quatre. Partis de Lausanne de bon matin, nous avions laissé derrière nous les préoccupations et les soucis de la ville pour notre petite course à Coppet, projetée depuis plus de six mois. Accompagnés d'un aimable cicérone, qui paraissait connaître parfaitement les lieux et était des mieux qualifié pour nous introduire dans la magnifique demeure que nous allions visiter, nous étions tous de l'humeur la plus gaie.

Cependant, quand on a lu *Corinne, Dix ans d'exil ou l'Allemagne*, ce n'est pas sans émotion qu'on arrive devant la grille du château de Coppet. Nous ne tra-

versâmes la cour d'entrée qu'avec ce sentiment de respect qu'on éprouve dans un lieu rendu célèbre par le séjour de quelque grand personnage; nous savions que nous franchissions le seuil de l'auteur des ouvrages que nous venons de citer et qui eurent un si grand retentissement; nous savions que M. Necker, ministre des finances sous Louis XVI, et sa fille M^{me} de Staél, avaient habité le château, où leur présence attirait souvent l'élite de la société parisienne et de nombreuses célébrités littéraires ou politiques, qui y venaient en pèlerinage rendre hommage aux talents de cette femme célèbre, exilée par Napoléon I^{er}.

Un gros chien au poil roux était couché nonchalamment près de la porte; son maître ne tarda pas à paraître et vint nous donner à chacun une cordiale et large poignée de main. Le chien se leva d'un seul bond, agita sa queue en signe de contentement, posa ses deux lourdes pattes sur les bras de notre cicérone qu'il reconnut bientôt, puis frola nos vêtements: nous étions introduits.

Mais avant de visiter le château, voyons un peu quels en furent les principaux possesseurs. La ville et la terre de Coppet étaient une ancienne baronnie qui a été la propriété de diverses maisons. Un des membres de la maison de Grandson, le malheureux *Othon*, tué en 1597 dans un combat singulier, par *Gérard d'Estavayer*, et dont le tombeau se voit dans le chœur de la cathédrale de Lausanne¹, possédait la terre de Coppet avec celle d'Aubonne; mais elle fut confisquée par le comte de Savoie, qui la céda, en 1599, au comte *Raoul de Gruyères*; elle passa dès lors dans les mains de différentes maisons nobles de Savoie, telles que celles des *Viry*, des *Clervaut*, des *Lesdiguières*, etc. Le comte de *Dohna*, appartenant à une ancienne et illustre famille d'Allemagne dont le nom vient du château de Dohna, situé à quelque distance de Dresde, acheta en 1657 la seigneurie de Coppet, reçut le droit de bourgeoisie à Berne et occupa une place parmi les magistrats de ce canton. Il donna pour précepteur à ses trois fils le célèbre Bayle, alors âgé de 23 ans, qui habita Coppet dès 1670 à 1672. Le comte vendit cette terre à *Sigismond d'Erlach*, celui-ci à M. Hoguer, banquier saint-gallois. Enrichi par les emprunts de Louis XIV, Hoguer fut ruiné si complètement par les revers

¹ Vers 1750, on ouvrit la majeure partie des tombeaux de la cathédrale; dans celui d'*Othon de Grandson*, on trouva le squelette du chevalier revêtu de son armure complète, casque en tête, éperons dorés, et près de lui sa lance et son écu.

du roi, qu'après avoir passé les dernières années de sa vie à solliciter le remboursement de ses avances, s'élevant, dit-on, à 20 millions, il mourut près de Versailles dans la chaumière d'une femme qui partageait avec lui le pain de l'indigence. Le château de Coppet passa ensuite à divers propriétaires ; M. Necker l'acheta en 1790 et l'habita jusqu'à sa mort (1804).

Jaques Necker, ministre des finances, et ensuite premier ministre sous Louis XVI, naquit à Genève en 1732 ; sa famille était protestante et originaire du nord de l'Allemagne. Il partit pour Paris encore jeune et y fit une brillante fortune comme banquier. Puis, se mêlant aux affaires d'une nature plus relevée, la république de Genève le nomma son ministre résidant à la cour de France. M. Necker fit preuve d'un grand talent d'administrateur comme syndic de la compagnie des Indes françaises, et accrut encore sa renommée par divers écrits. On comprend par là comment il fut appelé par Louis XVI, en 1776, pour remédier au désordre qui existait dans l'administration des finances de l'Etat. M. Necker entra pleinement et franchement dans la voie des réformes et adressa au roi, en 1781, le célèbre *compte rendu* qui contenait les principaux actes de son administration, dès 1776. Ce travail remarquable renferme les titres de gloire qui illustrerent ce ministre. Peu après, il dut donner sa démission ensuite d'intrigues et de fausses insinuations, suscitées par la jalousie du premier ministre Maurepas. Les fautes de ses successeurs amenèrent son rappel en 1778 ; mais de nouvelles intrigues le firent renvoyer en 1789, puis rappeler encore une fois. Enfin, victime de ses bonnes intentions, de sa loyauté et ne pouvant plus user de son influence dans une époque aussi agitée que celle de 1790, M. Necker remit son portefeuille et se retira dans sa belle terre de Coppet.

(*La suite au prochain numéro.*) L. M.

Variété scientifique.

Un malheur récent, la mort de M. le colonel Borel causée par un dégagement de gaz d'éclairage dans sa chambre à coucher, a attiré l'attention de quelques personnes sur les appareils destinés à prévenir les accidents qui peuvent résulter des fuites de gaz dans les appartements.

Dans la dernière séance de la Société des sciences naturelles, M. Cauderay, directeur des télégraphes de nos chemins de fer, a fait fonctionner un de ces appareils inventés en Angleterre ; c'est un instrument très simple, qui repose sur des principes de physique très curieux et peu connus. Nous allons essayer d'en donner une idée, pour autant que nous pouvons le faire sans un dessin.

Rappelons un fait qui est assez généralement connu.

Lorsqu'on a deux liquides différents séparés l'un de l'autre par une cloison poreuse (bois léger, terre cuite, vessie, etc.,) il arrive, en général, qu'un des deux liquides tend à traverser cette cloison et à se mélanger à l'autre, tandis que ce dernier ne fait pas le chemin inverse. Les physiciens ont appelé cela phénomène *d'endosmose*.

Un naturaliste anglais, M. Graham, a démontré, par de nombreuses expériences, que les gaz placés dans les conditions que nous venons d'indiquer donnent lieu à des résultats semblables⁴.

Prenons tout de suite l'air et le gaz d'éclairage. Si un mélange d'air et du dit gaz est séparé d'un espace renfermant seulement de l'air, par de la poterie non vernissée, par exemple, le gaz d'éclairage filtre au travers de la cloison et s'insinue dans la partie pleine d'air sans que ce dernier en sorte chassé, comme on pourrait le croire au premier abord, par le nouvel arrivant. Ainsi une bouteille de terre poreuse, pleine d'air et fermée, qui serait plongée dans une atmosphère mélangée de gaz d'éclairage, contiendrait au bout de peu de temps du gaz d'éclairage en sus de l'air qui s'y trouvait déjà ; de sorte que la pression intérieure du gaz contre les parois augmenterait.

Qu'on se figure un tube de verre à deux branches ayant la forme d'un U, rempli de mercure jusqu'à moitié des deux branches ; puis l'un des bouts fermé par un capuchon en terre porcuse ; tel est notre petit appareil. Si donc nous le placons dans une chambre contenant une certaine quantité de gaz d'éclairage, celui-ci, en quelques instants, pénètre dans la petite chambre à air et presse sur le mercure qui s'élève alors peu à peu dans la seconde branche. Tout le rôle du gaz se borne à cela.

Mais, grâce à ce fait, un signal peut être donné. Il suffit en effet d'utiliser cette ascension du mercure pour mettre en jeu un appareil électrique muni d'une sonnerie. Nous ne décrirons pas ce dernier détail qui sera facilement conçu par toute personne au fait de la circulation de l'électricité.

Disons, si l'on veut ; que le gaz, en pressant sur le mercure, produit le même résultat que le doigt lorsqu'il presse sur le bouton d'une sonnerie électrique. L'appareil est plus délicat, voilà tout. Placé dans une chambre, il agitera la sonnette d'alarme dès que le gaz sera répandu en quantité telle qu'il puisse devenir dangereux ; il n'est du reste ni cher, ni difficile à installer.

G. B.

La Rèsse et le Moulin.

Ma mère-grand desâi soveint :
Acutâ, mé pouros cinfants
Ne vos mariâ qu'à boun écheint,
Oûde-vos? Quand vos sarâi grands,
Vos faut décheindre avau lo crêt,
Et vê lo riô vos ein allâ :
La rèsse dera : Mâria-té,
Et lo moulin : N'té mâria pas !

Ma fâi, la rèsse a prau réson,
Mâ lo moulin n'a pas tant tort ;
Po mé décidâ tot dé bon,
J'atteindo que seyant d'accord ;

⁴ Tous ces phénomènes de séparation de corps mélangés, sous l'influence de parois poreuses, sont aujourd'hui compris sous le nom de *dialyse*. L'indicateur des fuites que nous décrivons est donc basé sur un cas de dialyse des gaz.